

K

Bonnes Vacances

N°9 / JUILLET 2009

Journal d'informations municipales de Kanfen & Kanfen-sous-bois

La mairie et l'école à l'honneur



C'est avec joie que les enfants de l'école maternelle ainsi que ceux de l'accueil périscolaire ont déposé de superbes fresques à l'intérieur de la première pierre qui a été scellée par M. le Maire au côté des personnalités suivantes :

Madame GROMMERCH, députée de la Moselle, Messieurs MARZORATI, sous-préfet, WEITEN, 1^{er} vice-président du Conseil Général, BARYGA, conseiller général, PAQUET, président de la CCCE, CANTISANI, président de la CAF et LORTET, attaché parlementaire.

Ces derniers ont également participé à la cérémonie officielle qui a eu lieu pour dévoiler les devises de la République apposées sur le fronton de la mairie.



« Tondeuses, quads, mobylettes ... »

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage (tondeuses à gazon, motoculteurs, motobineuses, débroussailleuse, perceuses, raboteuses, scies électrique ou à moteur thermique) ne peuvent être effectués que

du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

(à l'exception des jours fériés)

De même, les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Veillez trouver ci-joint également le règlement concernant les engins motorisés. En effet, la loi n°2008-491 du 26 mars 2008 encadre la commercialisation et l'utilisation des mini-motos, mini-quads et de tout autre cyclomoteur, motocyclette tricycle ou quadricycle à moteur non autorisés à circuler sur les voies ouvertes à la circulation. Depuis le 02 juin 2009, les propriétaires de ces véhicules ont obligation de les déclarer auprès du Ministère de l'Intérieur. Les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois (**soit jusqu'au 03 décembre 2009**) pour déclarer et identifier leur engin motorisé et toute nouvelle acquisition doit faire l'objet d'une déclaration dans les 15 jours suivants l'achat. (Plus d'informations sur www.moselle.pref.gouv.fr et sur la feuille jointe).

© Dromadaire.com

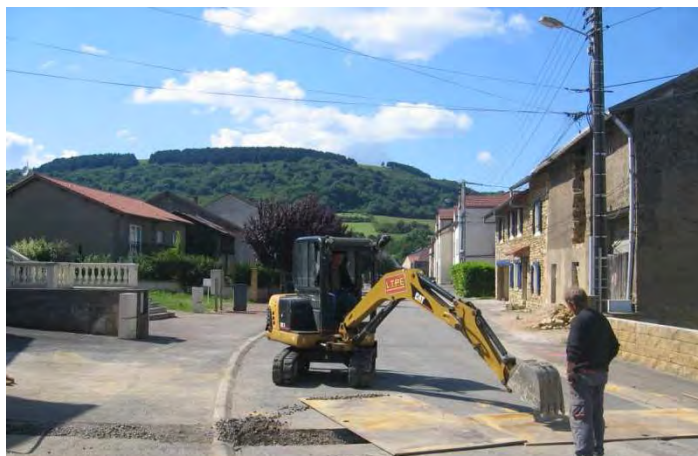
Ça y est!
c'est l'été!



Zoom sur les tra



Armand, le troisième homme !



Rue De Gaulle



Rue de Zoufftgen



Des voiries au service des habitants

Plusieurs rues de Kanfen ont connu ces derniers mois des transformations significatives pour le bien-être des usagers et des riverains.

Ainsi, les piétons peuvent désormais emprunter en toute sécurité les trottoirs de la rue de Zoufftgen. Par ailleurs, les trottoirs rue Pasteur ont été réalisés jusqu'au pont de la Kiessel.

La rue Schuman a également fait l'objet d'aménagements tels que la réalisation de plusieurs entrées de garage et de quelques places de stationnement.

La première phase d'enfouissement des réseaux rue De Gaulle a commencé. Enfin nous vous informons déjà que dès la mi-août, la circulation sera alternée entre Kanfen et Zoufftgen pendant 3 semaines. La route sera fermée durant 3 jours en septembre pour permettre la réalisation de la chaussée en une seule fois. Les dates vous seront communiquées ultérieurement par voie de presse et via le site de Kanfen (www.kanfen.fr). Souhaitons que la météo soit clémente, sinon certains travaux pourraient être retardés.

Enfin, nous accueillons avec joie Armand VOGEL venu renforcer l'équipe des ouvriers communaux. Il faut dire qu'en cette période estivale, l'entretien du territoire communal est si important, qu'il est le bienvenu. Ce trentenaire, habitant le village de Fixem, restera parmi nous un certain temps grâce à un contrat aidé.



Rue Pasteur

Travaux du village

Espaces fleuris, verts et durables

Il y a longtemps que la nature est omniprésente autour et dans notre village. L'action des différentes municipalités pour l'implanter aussi dans nos rues a fait qu'aujourd'hui, espaces verts, arbres d'alignement et parterres fleuris, rythment et agrémentent notre environnement quotidien à la belle saison.

Ils apportent à notre cadre de vie, des formes, des couleurs et des volumes charmant le passant qui s'attarde à les admirer. Depuis l'année dernière pourtant, les élus ont choisi d'entreprendre un effort particulier dans la multiplication des compositions florales et l'entretien des gazons qui les mettent en valeur. Ce printemps, sous la baguette des trois fées « Minimes », c'est le mode de fleurissement qui s'est transformé. Après le règne des fleurs annuelles parées de robes vives et chatoyantes, mais ô combien fragiles, la commission de l'urbanisme s'est appliquée à mettre en place les bases d'une floraison durable de notre commune.

Si le géranium, l'œillet et le bégonia n'ont pas été bannis, ce sont les plantes vivaces à fleurs qui parsèment désormais les massifs. Affublés d'un nom latin, l'Alchemilla, la Brunnera, la Campanula, l'Euphorbia et les Ibéris alternent avec la Gypsophila, la Tradescantia et bien d'autres pour coloniser nos pelouses avec la complicité des employés communaux mobilisés le temps d'un été pour que s'épanouissent feuilles, pétales et étamines multicolores.



Devant la salle communale



Rues de Zoufftgen et du Moulin



Rue de la République



Rue de Zoufftgen

Originaires de Pange, couvées par les établissements Poussin, ces belles végétales marquent une étape très importante dans le choix d'une gestion durable des espaces verts et colorés. Pour compléter ces aménagements, dès l'automne, une nouvelle campagne de plantation d'arbres, d'arbustes à fleurs et de bulbes s'égrainera pour atteindre l'objectif recherché : Piquer de fleurs la ronde des mois. Par leurs couleurs, leur parfum et le graphisme de leur feuillage, elles attireront nos regards pour nous inviter au plaisir des sens et nous rappeler que, si comme elles, nous sommes éphémères, il y a toujours des bourgeons prêts à éclore pour que continue la vie.



Rue Schuman



Rue de la Mairie

Le p'tit marché

Le p'tit marché kanfenois,
tous les samedis matins
de 8h30 à 10h30 sur le parking du gymnase



Cambriolages

Le lieutenant MORAND vous apporte quelques conseils afin de prévenir le cambriolage de votre domicile. Evitez les signes extérieurs prouvant votre absence mais :

- Fermez les fenêtres et vérifiez les portes
- Ne cachez pas les clés à l'extérieur (paillason, pot...)
- Ne faites figurer ni nom, ni adresse sur vos porte-clés
- En cas d'absence, ne laissez chez vous aucune valeur (argent, bijoux, chèques...)
- N'ouvrez pas votre porte à des inconnus et vérifiez leur identité
- Ne laissez pas votre boîte aux lettres trop pleine

Concernant votre véhicule

- Fermez votre véhicule à clé
- Ne laissez pas la clé sur le tableau de bord, même pour un instant,
- Ne laissez pas non plus vos papiers dans le vide poche
- Bloquez le volant sur position anti-vol
- Ne laissez aucun objet de valeur dans la voiture
- La nuit, stationnez dans un endroit éclairé et passant (mieux, dans votre garage)
- Gardez la facture de votre auto-radio

Avis aux habitants

Nous invitons les couples dont la célébration des **noces d'or ou de diamant** approche, à se faire connaître en mairie.



Inscriptions des affouagistes

Suite au programme d'exploitation de la forêt, les personnes intéressées à façonner du bois au prix de **8 € le stère** ou à acheter du bois d'affouage au prix de **34 € le stère**, sont invitées à s'inscrire en mairie aux heures d'ouverture à partir de septembre 2009.



Dialyse

Nous prions les personnes de Kanfen et Kanfen-sous-Bois concernées par ces séances de dialyse à domicile de nous le faire savoir en mairie

Tél : 03 82 50 61 10



Cérémonie du 14 juillet

**La municipalité a le plaisir de vous inviter
à la cérémonie le
lundi 13 juillet à 18h30
devant le monument aux morts**

Un arbre de la Liberté, symbole de la Révolution, sera planté



A retenir



La ville de Thionville, concessionnaire du réseau d'eau de Kanfen, vous informe de l'augmentation du prix du m³ d'eau qui passe de 1,12 € à 1,40 € HT à compter du 1^{er} juillet 2009

- ◆ **Samedi 11 juillet**
- ◆ **Samedi 15 et dimanche 30 août**
- ◆ **Samedi 5 septembre**
- ◆ **Dimanche 6 septembre**
- ◆ **Dimanche 13 septembre**
- ◆ **Dimanche 20 septembre**
- ◆ **Samedi 26 et dimanche 27 sept.**

- Bal populaire organisé par l'ASK Handball et la gymnastique
- Concours de pétanque
- Tournoi de Hand
- Kermesse organisée par le conseil de Fabrique
- Challenge communal de pétanque
- Fête du Tennis Club Kanfen – Finale des tournois sénior et junior
- Fête patronale organisée par la municipalité

Imprimé en 420 exemplaires par la Mairie de Kanfen

4, rue de la Mairie / 57330 KANFEN / Tél.: 03 82 50 61 10 / Fax: 03 82 50 61 68
mairie-kanfen@wanadoo.fr / ouverture : mardi-vendredi 16h-19h / jeudi 9h-12h

Ne pas jeter sur la voie publique

